



Mere isoler avec un enfant

Par **MORGANE84**, le **19/01/2008** à **09:57**

bonjour je m'apelle morgane j'ai 21 ans et un bebe de 12 mois je me suis separer il y a 6 mois du pere de ma fille et nous sommes passer en jugement le 19 novembre 2006 pour la garde de notre fille . le jugement tombe et c'est le garde alternee ma fille et completement devarier et aucune entente avec le papa . j'ai fait apel pour casser le jugement mais il me demande plus de 1000 euros acompte je n'ai pas les moyen de payer pouvez vous m'aider a connaitre des adresses ? pour pouvoir casser mon jugement .(je vie dans le vaucluse et a partir du 1er fevrier je change d'adresse je part vivre sur perpignan et le papa de ma fille reste vivre dans le vaucluse) aider moi je vous en suplie.

Par **patrick02**, le **19/01/2008** à **12:57**

Bonjour Morgane,rn je comprends à quel point votre situation doit vous être difficile et pénible mais ne vous laissez pas aller.rn bénéficiez- vous de l'aide judiciaire ? travaillez-vous?rn Un avocat vous a-t-il représentée lors de votre séparation ?rn Pour votre déménagement, pas de problème Il vous suffit de signaler votre nouvelle adresse au père par courrier recommandé et de passer en gendarmerie pour le signaler également.rn A bientôt de vous lire,rn Patrick

Par **MORGANE84**, le **21/01/2008** à **10:44**

Merci d'avoir repondu a ma question .rnje me suis renseigner aupres de mon avocat il m a dit que pour des affaire de gardes enfants il ne prennait pas l'aide juridique.rnpour l'information de ma nouvelle adresse j'ai suivie vos conseils.rnma nouvelle question est rna t'il des

associations qui peuvent m'aider financièrement .???rnje vous en supplie aider moi

Par **patrick02**, le **21/01/2008 à 16:49**

Bonjour,rn La réponse qui vous a été faite par votre avocat m'étonne quelque peu.rn Je vous invite a vous rapprocher du tribunal le plus proche de votre domicile.rn Demandez le bureau d'aide judiciaire, remplissez le dossier qui va vous être remis et choisissez un autre avocat. rn Pour ce faire, vous pouvez également vous rendre aux consultations gratuites d'avocat au tribunal, après avoir pris connaissance des horaires de consultations gratuites.rn N'y a-t-il pas un service d'aide sociale proche de chez vous? Allez les voir.rn Bon courage morgane,rn Patrick

Par **marie**, le **19/06/2008 à 20:23**

salut morgane je suis tombé par hasar sur ton article je m appelle morgane du 06 et j'ai 21 ans et un petit de 19 mois et je suis en pleine séparation ton histoire ma interpeulé car nous avons un peut la meme situation si tu veux me contacté je te laisse mon adresse e-mail prettystar06@hotmail.fr c juste si tu envie dans parler ...a plus tard